



Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le 5/10/23
ID : 064-216401364-20230711-2023_38-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 05/07/2023 et transmise par voie électronique le 05/07/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, René Santos, France Lamothe, Alain Bouchu, Didier Sansot.

Absents : Camille Gizardin, Jean-François Cédet, Maïlis Flores, Jean-Claude Coustet, Vincent Dubourg.

Procuration :
Camille GIZARDIN à Alain BOUCHU
Vincent DUBOURG à Didier SANSOT

Secrétaire de séance : France LAMOTHE.

2023 – 38 : Objet : SUPPRESSION EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que compte tenu de l'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe au 1er juin 2023.

Il propose au conseil municipal à compter du 1er Août 2023 de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 18 h.

Invité à se prononcer sur ces questions et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après avoir pris l'avis du Comité Technique intercommunal émis le 29/06/2023

DECIDE- de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 18 h 00 à compter du 1er/08/2023.

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit : (voir annexe)

vote à l'unanimité : 08 pour : 08 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme
Fait à Borce le 11/07/2023

Le Maire,
Philippe VIGNEAU

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le
Mis en ligne sur le site internet ou affichée le

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

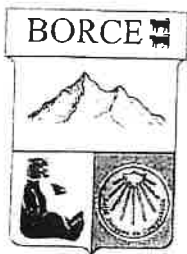
Publié le

SLOW

ID : 064-216401364-20230711-2023_38-DE

TABLEAU DE GESTION ET SUIVI DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE BORCE AU 01/06/2023

Emplois permanents	Grade correspondant	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen
Administratifs :					
- Secrétaire de Mairie	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	Temps complet
Techniques :					
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	Temps complet
	Adjoint technique Principal de 2 ^e classe	C	0	0	Temps complet
- Agents polyvalents	Adjoint technique Principal de 2 ^e classe	C	1	1	Temps non complet (18 heures) créé au 01/06/2023
	Adjoint technique	C	2	2	Temps complet
	Adjoint technique	C	1	0	Temps non complet (18 heures) supprimé au 01/08/2023



Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le
ID : 064-216401364-20230711-2023_39BIS-BF

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 05/07/2023 et transmise par voie électronique le 05/07/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, René Santos, France Lamothe, Alain Bouchu, Didier Sansot.

Absents : Camille Gizardin, Jean-François Cédet, Mailis Flores, Jean-Claude Coustet, Vincent Dubourg.

Procuration :
Camille GIZARDIN à Alain BOUCHU
Vincent DUBOURG à Didier SANSOT

Secrétaire de séance : France LAMOTHE.

2023 – 39 : BP AEP – DM N°1 NOUVEAU PROGRAMME N°129 MODERNISATION DU RESEAU BERAT DU HAUT

Monsieur le Maire informe que suite à une visite technique sur les réseaux du village, il a été constaté que le réseau d'eau potable au Bérat du Haut est devenu vétuste et qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux durant cet été. Les devis reçus font apparaître un montant de 3 956.63 € arrondis à 4 200 euros TTC.

Les membres du conseil municipal présents ;

AUTORISENT la DM N°1 du budget comme suit :

Dépenses d'investissement	
Prog 129 Modernisation du réseau Bérat du Haut- Article 2156	4 200 €
Prog 118 Mise en séparation des eaux pluviales Article 2315	= 4 200 €
TOTAL	0 €

vote à l'unanimité : 08 pour : 08 contre :

abstention :

pour extrait certifié conforme.
Fait à Borce le 11/07/2023

Le Maire,
Philippe VIGNEAU

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le
Mis en ligne sur le site internet ou affichée le